NATIONS UNIES

A S

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/37/320
S/15265
1er juillet 1982

ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-septième session
Point 34 de la liste préliminaire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Trente-septième année

Lettre datée du 30 juin 1982, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le communiqué ci-joint relatif à la situation au Moyen-Orient, publié à l'issue de la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des dix Etats membres de la Communauté européenne qui s'est tenue à Bruxelles les 28 et 29 juin 1982.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de ce communiqué comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentante permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) E. DEVER

* A/37/50/Rev.1.

ANNEXE

Communiqué des chefs d'Etat et de gouvernement des dix Etats membres de la Communauté européenne sur la situation au Moyen-Orient, publié à l'issue de la réunion tenue à Bruxelles les 28 et 29 juin 1982

. Les Dix maintiennent leur vigoureuse condamnation de l'invasion israélienne u Liban. Ils sont vivement préoccupés par la situation dans le pays, et en articulier à Beyrouth. Ils croient que le cessez-le-feu actuel doit être maintenu , tout prix.

. Ce cessez-le-feu devrait être accompagné d'une part d'un retrait immédiat es forces israéliennes de leurs positions autour de la capitale libanaise et, 'autre part, d'un retrait simultané des forces palestiniennes de Beyrouth-Ouest, elon des modalités à convenir entre les parties.

. En vue de faciliter ce retrait, la séparation des forces serait contrôlée endant cette courte période de transition par les forces libanaises, et en accord vec le Gouvernement libanais, par des observateurs ou des forces des Nations Unies.

. Le retour du Liban à une paix définitive requiert le retrait complet et rapide es forces israéliennes de ce pays, de même que le départ de toutes les forces trangères, sauf de celles qui seraient autorisées par un Gouvernement libanais égitime et largement représentatif dont l'autorité serait entièrement rétablie ur l'ensemble de son territoire national : les Dix appuient tout effort visant à éaliser ces objectifs.

, A ce stade, les Dix ont décidé de poursuivre leur action visant à soulager les opulations en détresse et appellent, dans ce contexte, toutes les parties à se onformer aux résolutions 511 (1982) et 512 (1982) du Conseil de sécurité des rtions Unies et à coopérer avec les agences internationales responsables ainsi u'avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Ils sont prêts aussi à oncourir ultérieurement à la reconstruction du pays.

Soucieux d'amorcer, par delà le règlement du problème libanais, la restauration rable de la paix et de la sécurité dans la région, les Dix souhaitent des gociations fondées sur les principes de sécurité pour tous les Etats et de istice pour tous les peuples. L'ensemble des parties concernées devraient y re associées et donc s'accepter mutuellement. Israël n'obtiendra pas la sécurité laquelle il a droit par l'usage de la force et la création de faits accomplis, is il trouvera cette sécurité à travers la satisfaction des aspirations légitimes peuple palestinien. Celui-ci doit avoir la possibilité d'exercer son droit à autodétermination avec tout ce que cela implique.

/...

7. Ils estiment que, pour que les négociations soient possibles, il faut que le peuple palestinien puisse s'engager, et donc être représenté. La position des Dix reste que l'Organisation de libération de la Palestine doit être associée à la négociation.

8. Les Dix souhaitent que le peuple palestinien soit en mesure de faire valoir ses revendications par des moyens politiques, et que la réalisation de celles-ci tienne compte de la nécessité de reconnaître et respecter l'existence et la sécurité de tous.